



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

TGV

Question écrite n° 12856

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le développement du réseau ferré à grande vitesse dans le Val-de-Marne. La loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en oeuvre du "Grenelle de l'environnement" prévoit la réalisation de nouvelles lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV) d'ici à 2020. En 2011, le schéma national des infrastructures de transport a retenu quatorze projets, au premier rang desquels figure la LGV interconnexion sud, qui relierait la LGV Atlantique aux quatre autres LGV franciliennes (la LGV sud-est, la LGV est, la LGV nord et la LGV interconnexion est). De plus, le tracé de cette nouvelle ligne, entre Massy et Valenton, permettrait la construction d'une gare TGV à proximité immédiate de l'aéroport de Paris-Orly. Les avantages induits par ces deux nouveaux équipements seraient nombreux : ils noueraient une intermodalité air-fer à Orly, amélioreraient la desserte de l'aéroport d'Orly, créeraient une liaison ferroviaire directe et à grande vitesse entre les aéroports d'Orly et de Roissy, désengorgeraient les quatre gares TGV de Paris d'une partie plus importante du trafic interprovincial et, enfin, libéreraient des sillons actuellement occupés par les trains à grande vitesse sur des lignes en principe destinées aux trains de banlieue et de fret. Au vu des contraintes budgétaires actuelles et des enjeux lourds liés à la réalisation de cette nouvelle ligne et à la construction de cette nouvelle gare, il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ces deux projets et leurs éventuelles modalités de réalisation.

Texte de la réponse

Le projet d'interconnexion des lignes à grande vitesse (LGV) au sud de l'ÎledeFrance consiste à réaliser un barreau de ligne nouvelle reliant la LGV Atlantique aux LGV Sudest, est européenne et nord pour éviter que les trains à grande vitesse (TGV) intersecteurs ne continuent de circuler sur la ligne classique de grande ceinture, également empruntée par le RER C et les trains de fret. La réalisation de cette ligne nouvelle permettra d'améliorer la jonction entre les différentes LGV convergeant vers Paris et facilitera l'accès des TGV aux plateformes aéroportuaires de RoissyCharlesdeGaulle et d'Orly. A la suite du débat public qui s'est achevé en mai 2011, Réseau ferré de France (RFF), lors de son conseil d'administration du 22 septembre 2011, a décidé de s'assurer dans un premier temps de la faisabilité du financement du projet en approfondissant, dès la première étape des études préalables à l'enquête d'utilité publique, l'évaluation de l'économie des différents scénarios. Ces études sont actuellement en cours. Cependant, le projet d'interconnexion des LGV au sud de l'ÎledeFrance ne peut être évoqué sans faire état de la réflexion générale que le Gouvernement mène actuellement sur l'ensemble des projets d'infrastructures annoncés par le Gouvernement précédent. En effet, le projet de Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) présenté à l'automne 2011 par le précédent Gouvernement comporte un montant évalué à 245 milliards d'euros d'opérations et projets divers dont 88 milliards à la charge de l'État à réaliser sur 25 ans. Ce projet ne dit rien ni sur les priorités ni sur les solutions de financement nécessaires à sa réalisation. C'est pourquoi une commission parlementaire et technique a été installée le 17 octobre dernier, afin d'établir un diagnostic global sur la pertinence et la faisabilité du projet de SNIT, au vu de la situation actuelle et des perspectives de nos finances publiques mais également de la priorité

que le Gouvernement entend donner aux transports du quotidien et à la rénovation des réseaux existants. Dans le cadre de cette mission, seront examinés avec la plus grande attention, les possibilités et les solutions envisageables pour la réalisation de l'interconnexion des LGV au sud de l'ÎledeFrance. Les conclusions de cette commission sont attendues pour la fin du premier semestre 2013.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12856

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7131

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1978